

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2020 Compte-rendu

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à :
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Christophe TIPHONNET	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Carole DUTRIAUX	X			
Tanguy GAILLARD	X			
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD	X			
Emilie ROUX	X			
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS			X	R.COMBAUD
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL	X			
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE	X			

Carole Dutriaux est élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 03 juillet 2020.

## **PRESENTATION DU PROJET DE MAISON POUR ACCUEILLANTS FAMILIAUX PAR ANNE-LUZ THÉBAUD, ARCHITECTE :**

Madame Anne-Luz Thébaud présente au conseil municipal le projet de réaménagement de l'ancien logis situé à Saint-Aubin, légué par Madame Bréjasson, pour le louer à des accueillants familiaux.

Le logis est actuellement en mauvais état et des travaux de mise aux normes sont à prévoir.

Dans la proposition de Madame Thébaud, plusieurs travaux sont en option. Le coût du projet, options comprises, est estimé à 611 807.00€ TTC.

Le projet est éligible à la DETR, l'appel à projet ruralité et à la récupération de la TVA ce qui représente 259 588.82€ de recettes. Cf document joint à la convocation.

La décision pour ce projet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## **PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NOTRE-DAME DES ANGES**

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Aigre participe aux dépenses de fonctionnement pour les enfants de classe maternelle de l'école privée Notre Dame à hauteur de 50% du coût de fonctionnement d'un enfant de classe maternelle publique soit 1 041.00€ pour l'année 2019-2020. La commune participe également à 100% du coût de fonctionnement d'un enfant de classe élémentaire soit 726.00€.

La commune avait prévu 23 000.00€ au budget primitif.

Un décret, paru le 30 décembre 2019, prévoit que la commune siège d'une école privée doit participer à 100% du coût de fonctionnement d'un enfant du public de classe maternelle.

11 élèves sont inscrits en classe maternelle et 16 élèves sont inscrits en classe élémentaire à l'école privée. Suite à la parution du décret, la dépense prévue est de 34 518.00€.

Il faut donc prévoir une décision modificative de 11 518€ au budget. Le Maire propose la décision suivante :

- + 11 518.00€ à l'article 657358 (Participation école Notre Dame)
- 11 518.00€ aux dépenses imprévues

Le conseil accepte à 21 voix (1 abstention et 1 contre)

## **RESSOURCES HUMAINES**

- Création de l'organigramme

Le Maire propose la création d'un organigramme pour clarifier la répartition des rôles de chacun. Cinq Services sont créés : service administratif, entretien des locaux, écoles, restauration scolaire et service technique. Il propose la création de la fonction de secrétaire générale qui a un rôle de coordination des services et d'accompagnement des élus. Le Maire propose de nommer Isabelle Guigon sur ce poste en raison de son expérience et de ses compétences (elle est la seule agent de catégorie B).

Plusieurs évolutions sur les services :

Au service administratif : Marthe Justaud passe à temps partiel à sa demande et ne travaillera plus le mercredi. Le départ de Dominique Gautier est envisagé à moyen terme. Solène Lachaise passerait à temps complet afin de pallier à ces départs et permettre un tuilage avec Dominique.

Aux écoles : Départ de Loreen (contrat PEC) et de Coline qui a demandé une disponibilité. Elles sont remplacées par Laurence Dilhac et Virginie Jarasse (CDD) et par le recrutement d'un nouveau contrat PEC. Il y a une augmentation des heures de Frédérique Bourcardeau qui fait désormais la garderie le matin. Au total le nombre d'heures allouées reste identique, donc sans incidence pour le budget de la collectivité.

Au service technique : Départ à la retraite de Francis Vincent, il n'est pas remplacé pour l'instant dans l'attente d'identifier les besoins du service. Deux équipes sont créées au sein des services : espaces verts et bâtiments/travaux/voirie avec pour responsables respectifs

Benoit Tardy et Lionel Justaud. Benoit Tardy passe à temps complet et s'occupera du marché au départ de Dominique. Le contrat PEC de Dylan Barricault est renouvelé.

L'organigramme est accepté à l'unanimité.

- Instauration du temps partiel (commune nouvelle)

Le Maire propose au conseil municipal d'instaurer la possibilité de travailler à temps partiel sur la commune nouvelle, il était déjà instauré sur la commune historique d'Aigre. Marthe Justaud en a fait la demande.

Le temps partiel est réservé aux agents nommés sur un poste à temps complet et ne peut être inférieur au mi-temps. Sa durée est fixée entre 6 mois à 1 an renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de 3 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'instaurer le temps partiel pour la commune nouvelle.

- Convention relative à la sante et à la prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant à la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels entre la commune et le centre de gestion de la Charente.

L'adhésion à ce service permet de couvrir plusieurs prestations assurées par le centre de gestion dont la visite médicale. Son montant est de 60€ par agent et l'avenant permet de reconduire la convention initiale pour une durée de 6 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la sante et à la prévention des risques professionnels

## **BILAN DE LA VENTE AUX ENCHERES AGORASTORE A VILLEJESUS (BIEN POURUT)**

La vente aux enchères pour le bien Pourut, propriété achetée par la commune historique de Villejésus et située impasse du Balet à Villejésus, est terminée. Sur 11 visites, 3 enchères ont été faites mais une personne s'est désistée.

La Maire déléguée propose de choisir parmi les deux offres restantes. La première personne propose 5 600€ pour faire du bien un logement très social. La seconde offre est de 5 500€ et la personne souhaite en faire une résidence secondaire ainsi qu'une location.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la seconde offre car les conditions de la première ne sont pas réalisables (demande de mise en place du tout à l'égout dans les 6 mois suivant l'achat).

Le compromis sera signé rapidement.

## **CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES LOTISSEMENTS APPARTENANT A LOGELIA**

Les espaces verts des lotissements de Germeville (Aigre) et de la croix du Perret (Villejésus) appartiennent à Logélia mais sont entretenus par les agents communaux sans indemnisation pour la commune à l'heure actuelle. Le Maire propose de passer une convention avec Logélia afin que la commune entretienne les espaces verts de ces lotissements contre une redevance annuelle.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention avec Logélia.

## **AMENAGEMENT DE LA SALLE DE DANSE**

L'association de danse « les petits pas d'Aigre » a fait une demande d'aménagement de la salle louée à la mairie et de la salle Clémenceau afin de pouvoir respecter le protocole sanitaire et pour disposer d'un plus grand confort compte tenu du nombre d'adhérents. Elle propose de faire une ouverture sur la salle Clémenceau pour en faire un vestiaire. Cela n'aura pas d'impact sur les réunions qui peuvent avoir lieu dans cette salle car celles-ci ne se déroulent pas en même temps.

Des devis ont été demandés, le coût se situe entre 850 et 900€.

Le changement des huisseries est également prévu, les devis sont en cours. Le montant serait de 5 800€ TTC environ, la dépense avait été inscrite au budget.

Le Maire informe que le loyer demandé à l'association sera révisé en raison des travaux. (100€ par mois actuellement)

Le conseil municipal accepte à 22 voix pour et 1 abstention la création d'une ouverture entre la salle de danse et la salle Clémenceau.

## **INCORPORATION D'UN BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE (PARCELLE ZE 78)**

Le Maire informe le conseil que la parcelle ZE 78 située le long de la départementale 736 direction Gourville peut être incorporée dans le domaine communal. Le propriétaire est décédé depuis 34 ans et la taxe foncière n'a jamais été payée. Cette parcelle est régulièrement occupée illégalement par des gens du voyage et l'incorporer dans le domaine communal permettrait de gérer plus aisément ce genre de désagréments.

Le Maire informe qu'une étude sera menée afin de trouver les autres parcelles considérées comme biens vacants et sans maître, afin d'optimiser le foncier situé sur la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'incorporation de la parcelle ZE 78.

## **AMENAGEMENT DU PARC DES CHARMILLES – DEBUT DES TRAVAUX ET CREATION D'UNE TROISIEME TRANCHE**

Les travaux débuteront le 21 septembre pour la tranche 1 puis ensuite la tranche 2 et leur fin est envisagée au mieux pour la fin de l'année en fonction des conditions météorologiques.

Le Maire propose la création d'une 3<sup>ème</sup> tranche comprenant la restauration du lavoir (subvention de 80% au titre de la restauration du patrimoine par le Conseil départemental, DSIL exceptionnelle et fond LEADER). L'entourage prévu du local SDF est supprimé car ce local sera déplacé en dehors du parc des Charmilles. Le local SDF est déplacé à l'atelier communal de Villejésus à titre provisoire dans

l'attente de l'aménagement d'un local définitif. Patricia Ranouil précise que des fonds pourraient être sollicités auprès de l'agence de l'eau.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un 3<sup>ème</sup> lot (Christophe Tyré ne prend pas part au vote)

### **REMBOURSEMENT LOCATION SALLE DES FETES :**

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Rouffaud avait loué la salle des fêtes au mois de mars 2020. Elle avait déjà réglé le paiement de la salle mais la location a été annulée suite à l'épidémie de Covid-19. Par erreur, son chèque a été encaissé avec les autres régies. Le Maire demande l'autorisation au conseil de rembourser Madame Rouffaud.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser Madame Rouffaud.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Maire informe le conseil des différents résultats des élections tenues suite à l'installation des conseils municipaux :

- SIAEP : Franck Bonnet, Président et Christian Mégret, Vice-Président

- SMABACAB : Franck Bonnet, Président et Christophe Tyré, Vice-Président

- SIVOS de Fouqueure : Yves Flaud, Président

- SDEG : Brigitte Fouré, Présidente du secteur intercommunal de Villefagnan.

- Communauté de Communes : Christian Croizard, Président (Renaud Combaud, Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et agriculture et Nadia Caillaud, Vice-Présidente en charge des équipements communautaires)

- La communauté de communes Cœur de Charente a reversé environ 40 000€ à 40 entreprises suite à son action « coup de pouce » qui permettait une aide financière aux entreprises qui en faisait la demande pour compenser les pertes dues à l'épidémie de Covid-19. Cette aide a été possible en diminuant les recettes du FPIC que perçoit chaque année la commune.

- De nouvelles réclamations ont été faites concernant les barrières enlevées sur un chemin au Redour à Villejésus. Le Maire informe le conseil que conformément à l'article 161-11 du code rural « Lorsqu'un obstacle s'oppose à la circulation sur un chemin rural, le Maire y remédie d'urgence. » C'est pourquoi les barrières ne seront pas réinstallées car aucune délibération ni arrêté n'avait été pris lors de leur installation.

- Madame Rioux, Sous-Préfète de Confolens est venue à Aigre pour une visite de courtoisie. Le Maire et les adjoints lui ont présenté le projet des Charmilles et celui du parking rue de l'église. Le Maire informe le conseil que la communauté de communes avait répondu à « petites villes de demain » pour les communes d'Aigre et Mansle et que le sujet a été abordé avec la Sous-Préfète. Le Maire a fait remonter le dossier auprès de la ministre Jacqueline Gourault.

- La rentrée des classes s'est bien déroulée dans les deux écoles, l'école élémentaire compte 93 enfants sur 4 classes. En maternelle on compte 57 enfants, on constate une baisse des effectifs. Estelle Tardy est passé à temps complet et un nouveau contrat PEC a été recruté suite au départ de Chloé Michelet ; il s'agit d'agents du SIVOS.

- Les emplois jeunes ont pris fin, parmi eux, 4 ont pu faire une semaine supplémentaire. Ils ont pu notamment repeindre le pont des pierres, ce qui représente une économie de 13 000€ pour la commune.

- Monsieur et Madame Laforge ont demandé à acquérir une partie du bien Hury appartenant à la commune pour un euro symbolique. Ils souhaiteraient récupérer le mur mitoyen et une partie de la cour. Ils demandent également à ce que la commune construise un mur afin qu'il n'y ait pas de vis-à-

vis dans leur jardin avec la salle des fêtes. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à leur demande en l'état.

- L'atelier municipal de Villejésus va être réhabilité pour devenir l'atelier de la commune nouvelle. Une nouvelle sortie est envisagée donnant sur la route de Saint-Fraigne afin de faciliter les livraisons qui sont actuellement sur la Chaussée et moins facile d'accès.

- Une réunion s'est tenue concernant la situation sur le territoire communal des gens du voyage. Une proposition d'aménagement d'un terrain familial avec un loyer est envisagée, pour le terrain de Bois Billon, portée par la communauté de commune Cœur de Charente mais en accueillant moins de familles.

- La commune est labélisée ville et village fleuris et peut donc prétendre à proposer une balade nature et patrimoine. En partenariat avec la CDC Cœur de Charente, une boucle sera créée. Ces balades mettent en avant le patrimoine végétal et bâti de la commune.

- Le Maire informe le conseil du souhait d'obtenir une deuxième fleur du label ville et village fleuris. Pour l'instant la commune en possède une sur la commune historique d'Aigre, il souhaite l'élargir à la commune nouvelle, en incluant Villejésus.

- Brigitte Fouré informe que le SDEG a été contacté afin d'illuminer les bâtiments publics de la commune en rose pour l'opération octobre rose qui vise à sensibiliser les citoyens concernant le cancer du sein. Une randonnée est proposée en demandant une participation afin de le reverser à une association. La venue d'un médecin est envisagée afin de sensibiliser au cancer du sein.

- Le plan communal de sauvegarde a été fait en 2015, une mise à jour est prévue. Il sera notamment élargi à Villejésus.

- Evelyne Bertrand fait remarquer qu'un canon effaroucheur fonctionnait le jour et la nuit et était entendu par les habitants à Villejésus, Christophe Tiphonnet informe que la personne responsable de ces tirs a été contactée et que le canon est désormais arrêté la nuit.

Fin de séance à 23 h 15